

# Vérification de l'égalité entre les sexes au SPO

## Aperçu des résultats des phases 1 et 2

Sous-comité des ressources humaines  
Commission de services policiers d'Ottawa  
14 novembre 2016

[ottawapolice.ca](http://ottawapolice.ca)



**OTTAWA POLICE SERVICE  
SERVICE DE POLICE D'OTTAWA**

*The Trusted Leader in Policing  
Le chef de file de confiance dans la police*

**Vous avez  
votre place ici**



**Our community,  
our inspiration**



## Introduction

- Objectif : présenter les obligations imposées à la Commission dans le procès-verbal de règlement afin de résoudre les problèmes associés au sexe et à la situation familiale soulevés par une agente dans sa plainte à la Commission ontarienne des droits de la personne.
- Quatre phases dans le procès-verbal du règlement.
- Les phases 1 et 2 doivent être terminées d'ici au 4 novembre 2016.



## Portée de la vérification

- **Phase 1** : analyser le recensement des effectifs de 2012 du SPO afin d'établir la répartition de l'effectif par sexe et/ou situation familiale.
- **Phase 2** : effectuer la vérification de l'égalité des sexes.
- **Phase 3** : rédiger et/ou modifier les politiques ou procédures portant sur le placement des employé(e)s et les promotions. Cela comprend la rédaction de l'ébauche d'une politique sur les mesures d'adaptation en matière de droits de la personne.
- **Phase 4** : mise en œuvre et formation découlant des résultats de la phase 3.

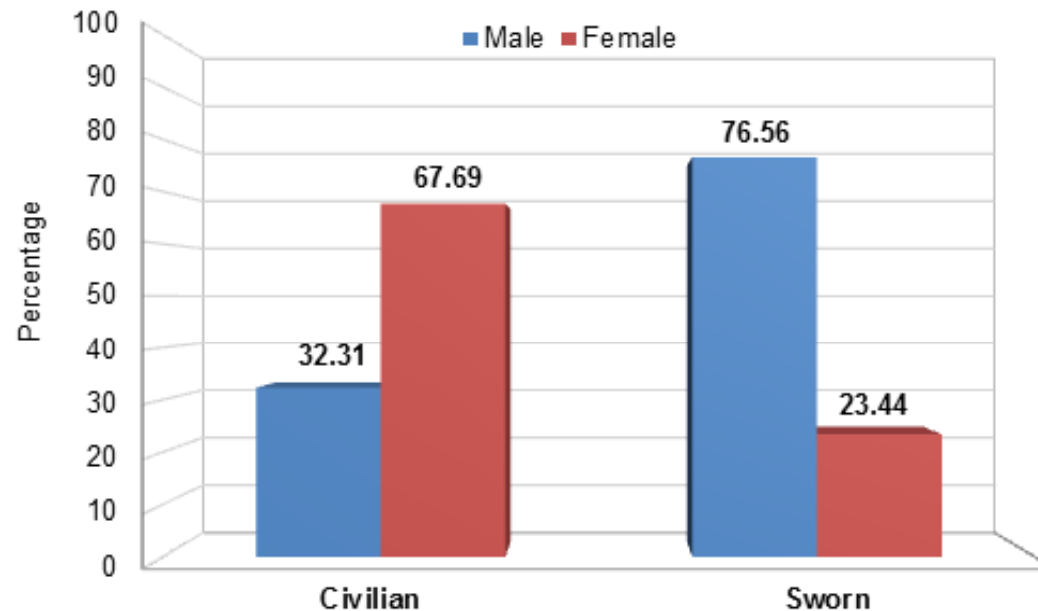


## Contexte

- L'égalité entre les sexes est un problème de longue date dans les services policiers.
- Les professions à prédominance masculine sont plus susceptibles de donner lieu à des questions relatives à l'égalité entre les sexes.
- Situation actuelle :
  - Excuses historiques de la GRC;
  - Couverture médiatique de l'examen du Service de police de Calgary en 2013;
- La problématique hommes-femmes n'a pas été examinée de manière systémique et durable par les services policiers.
- L'accent est mis sur le recrutement des femmes au lieu de mettre en place les mécanismes nécessaires pour appuyer, promouvoir et muter les femmes.



## Résultats de la phase 1 : répartition de l'effectif du SPO par sexe



Écart de référence

- Membres assermentés : trois hommes (76,6 %) pour une femme (23,4 %)
- Membres civils : proportions inverses : 67,7 % de femmes et 32,3 % d'hommes

5

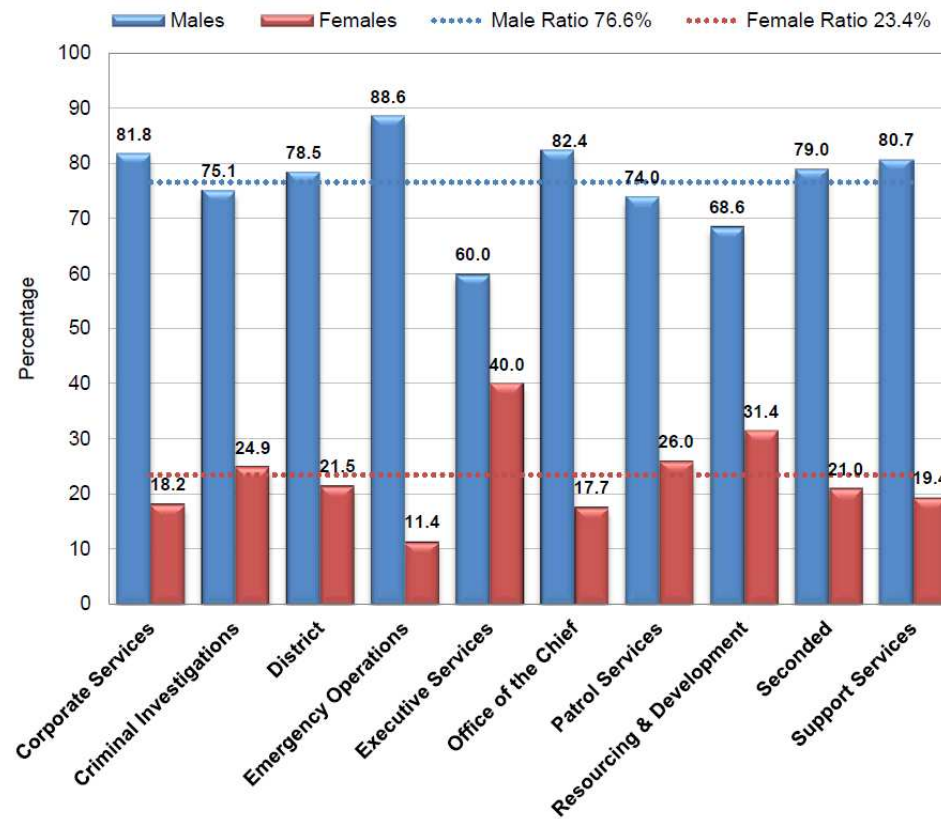


# Résultats de la phase 1 : principales constatations

- Directions
- Partenariats conjugaux
- Orientation sexuelle
- Grade
- Efforts de recrutement
- État matrimonial
- Soins des enfants et des personnes à charge
- Diversité
- Âge
- Scolarité

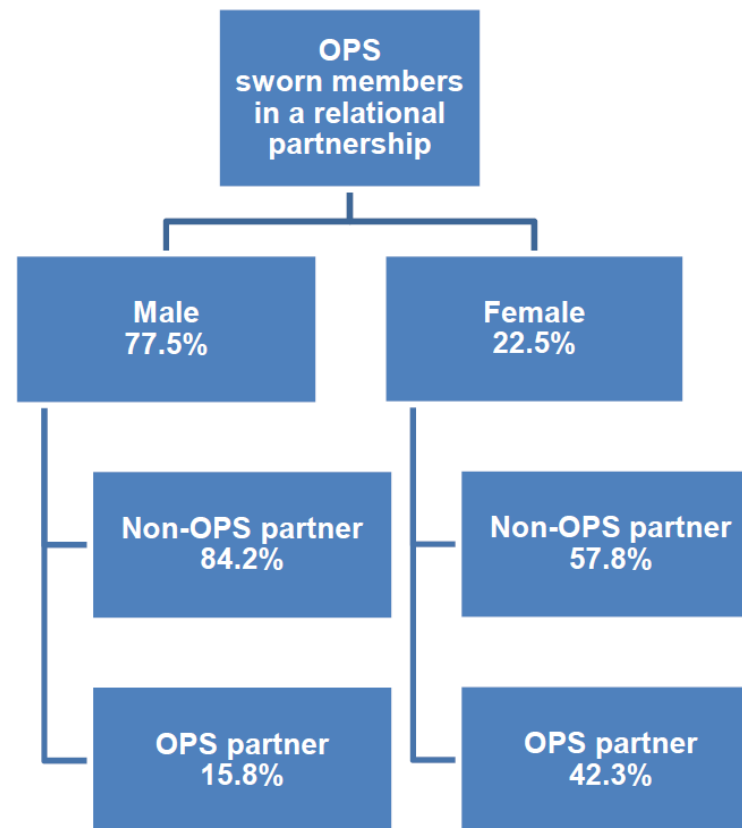


# Résultats de la phase 1 par direction





# Résultats de la phase 1 : partenariats conjugaux







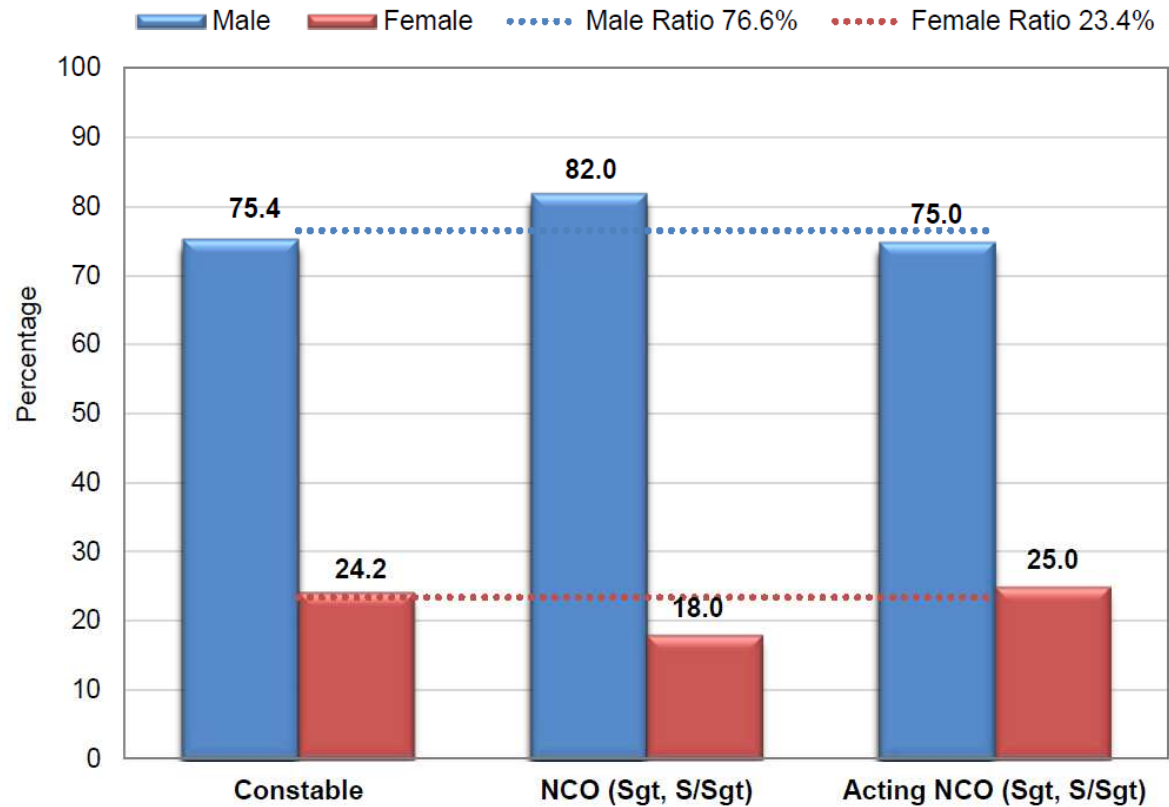
# Résultats de la phase 1 : orientation sexuelle

- 11,1 % des femmes assermentées ne sont pas hétérosexuelles (principalement lesbiennes et bisexuelles).
- 1 % des hommes assermentés ne sont pas hétérosexuels.



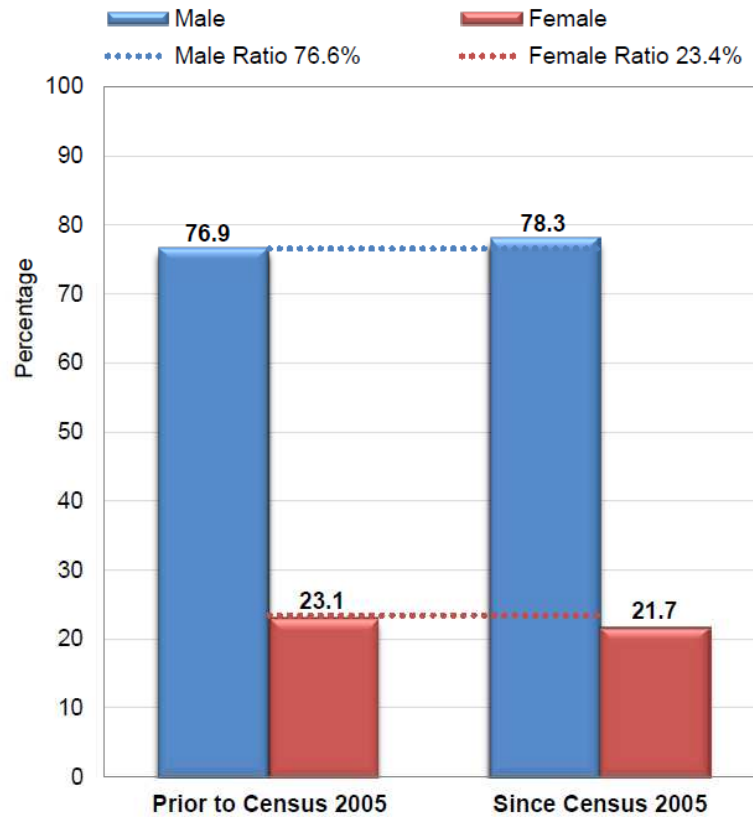


# Résultats de la phase 1 par grade





# Résultats de la phase 1 : efforts de recrutement





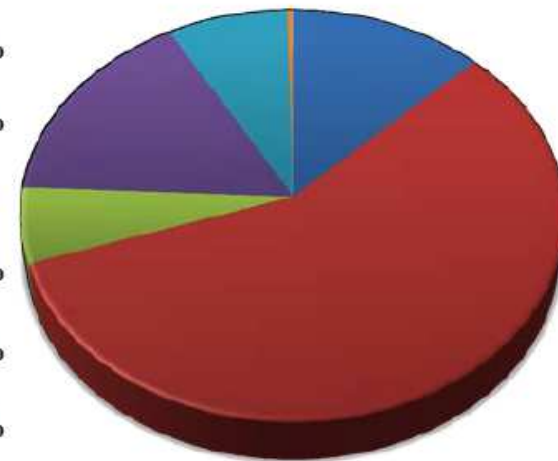
# Résultats de la phase 1 : état matrimonial

Males



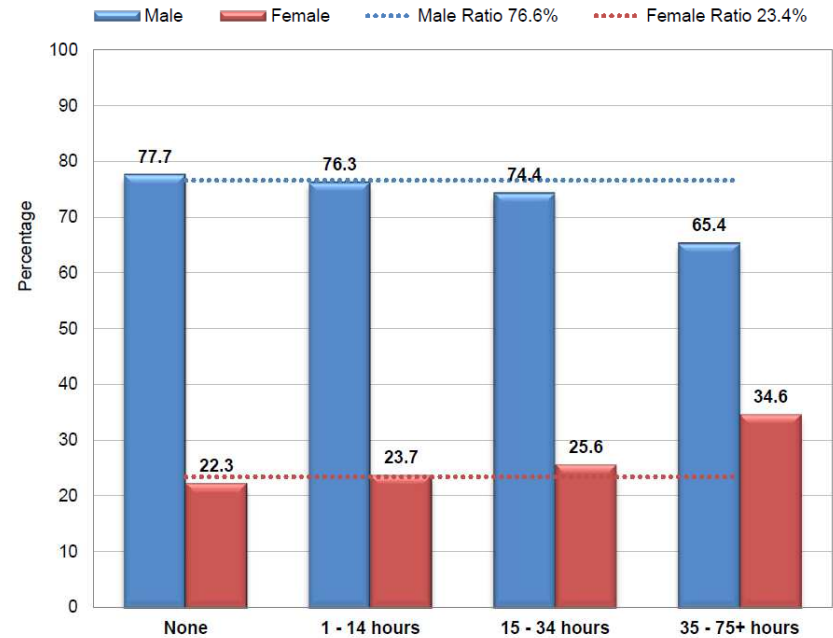
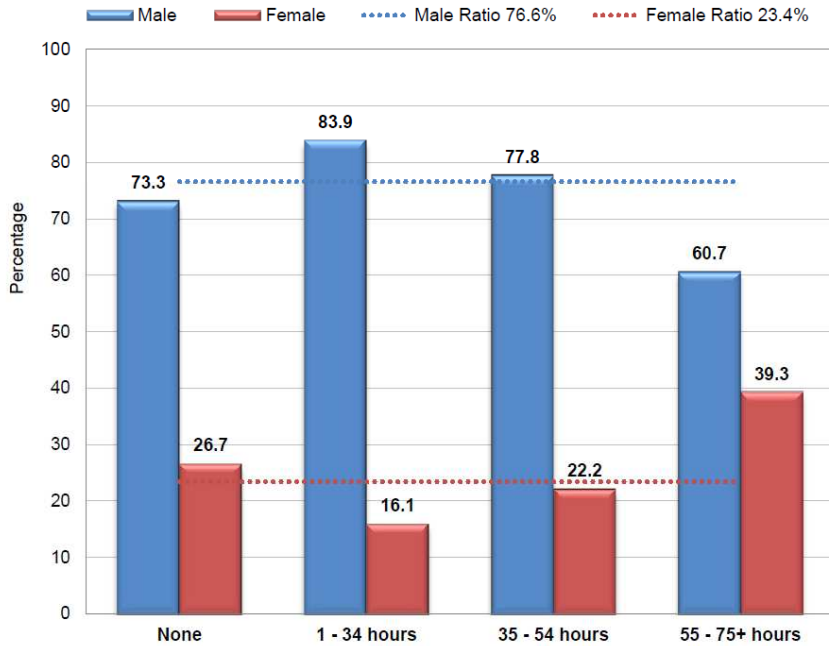
6.0%	Single	12.6%
71.7%	Married	57.3%
5.8%	Separated	5.9%
11.9%	Common law	16.1%
4.2%	Divorced	7.8%
0.4%	Widowed	0.4%

Females



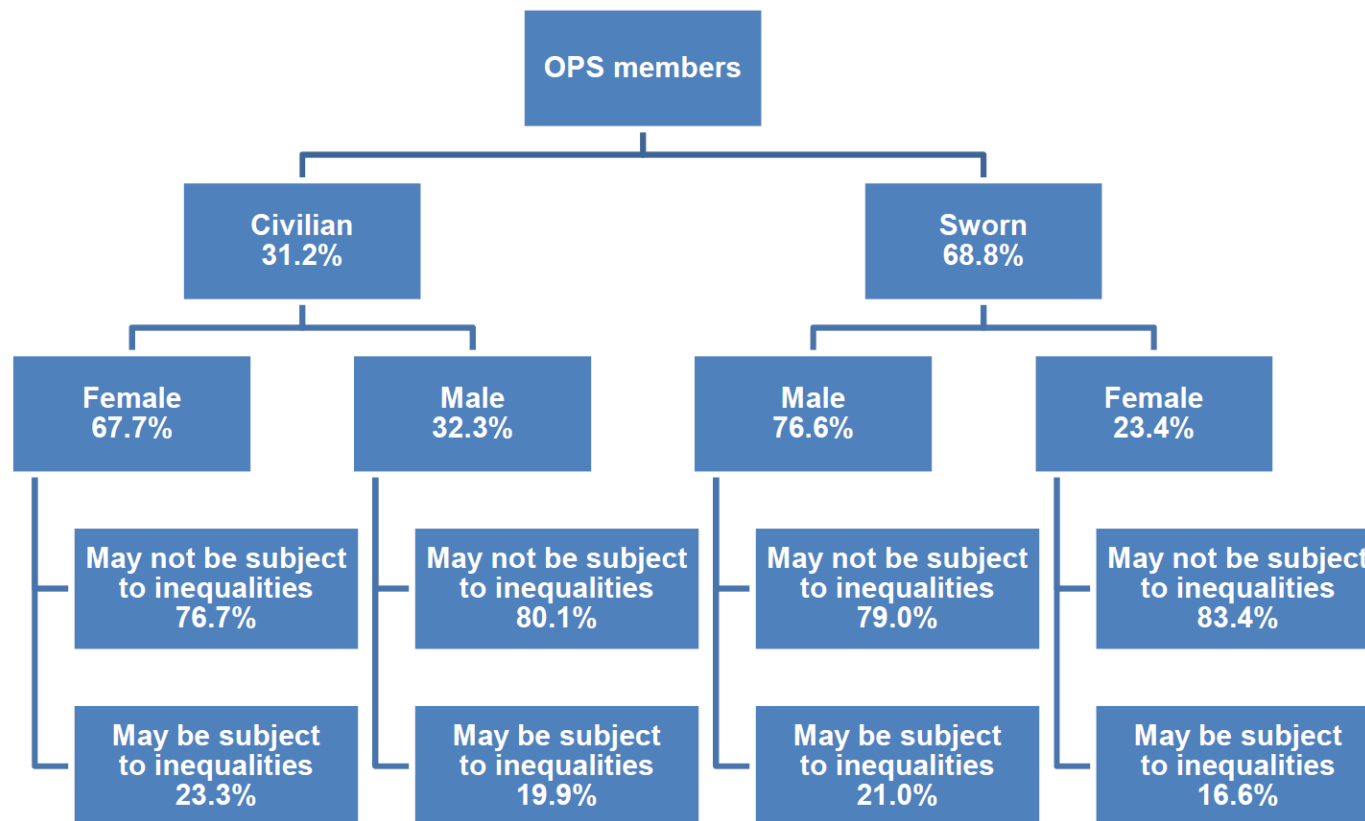


# Résultats de la phase 1 : soin des enfants et des personnes à charge



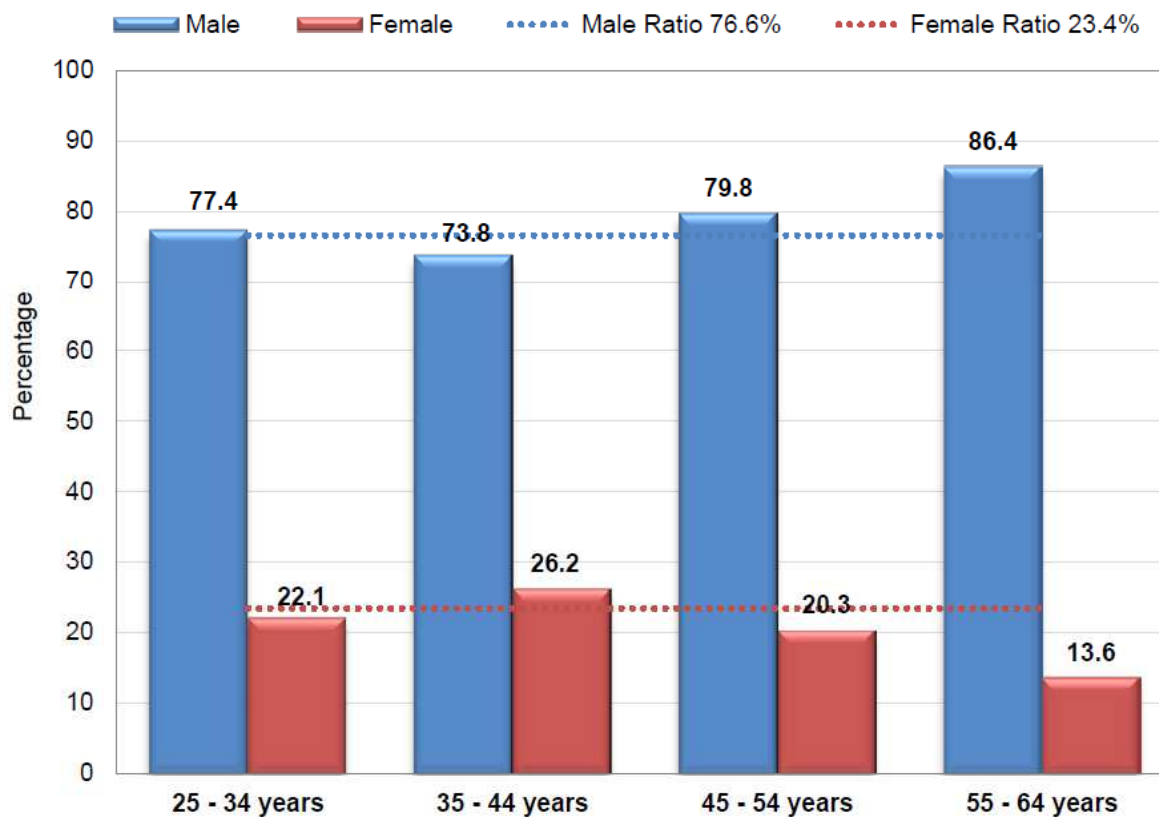


# Résultats de la phase 1 : diversité



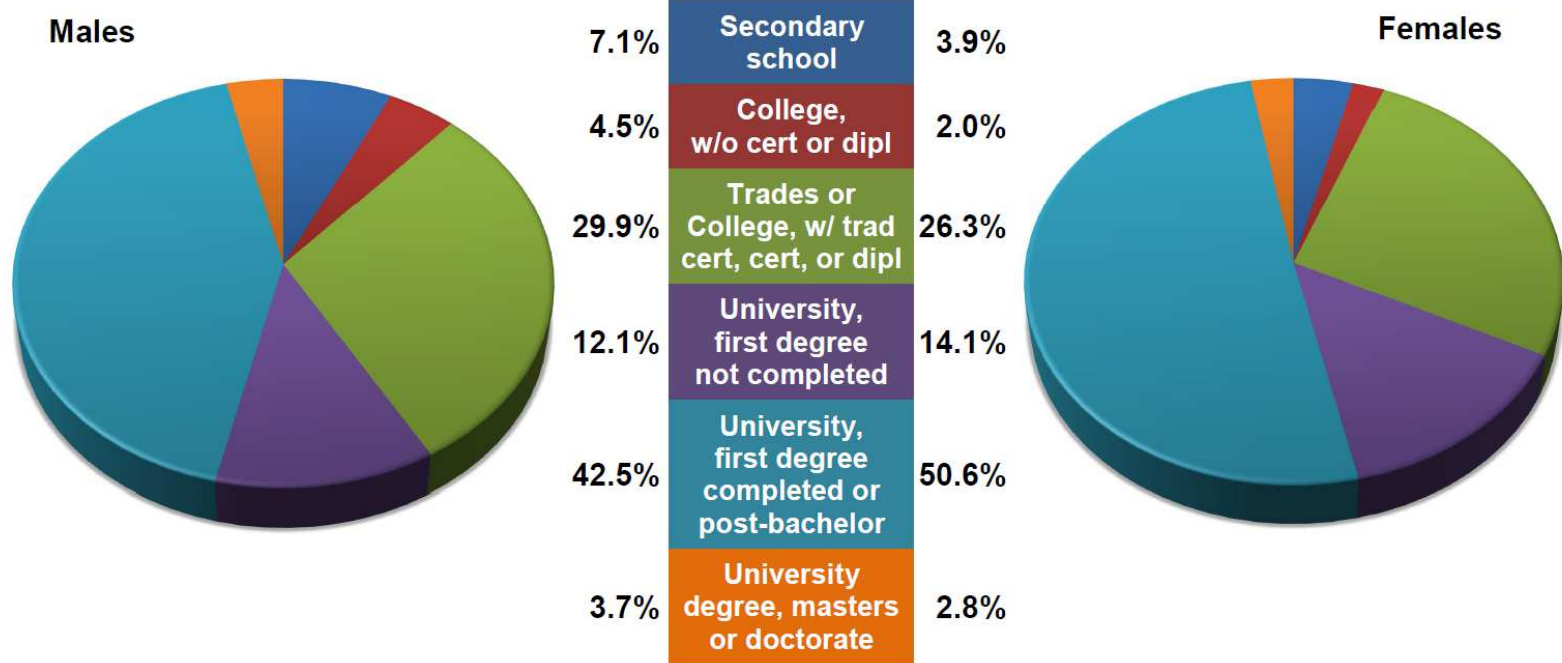


# Résultats de la phase 1 par tranche d'âge





# Résultats de la phase 1 par niveau de scolarité







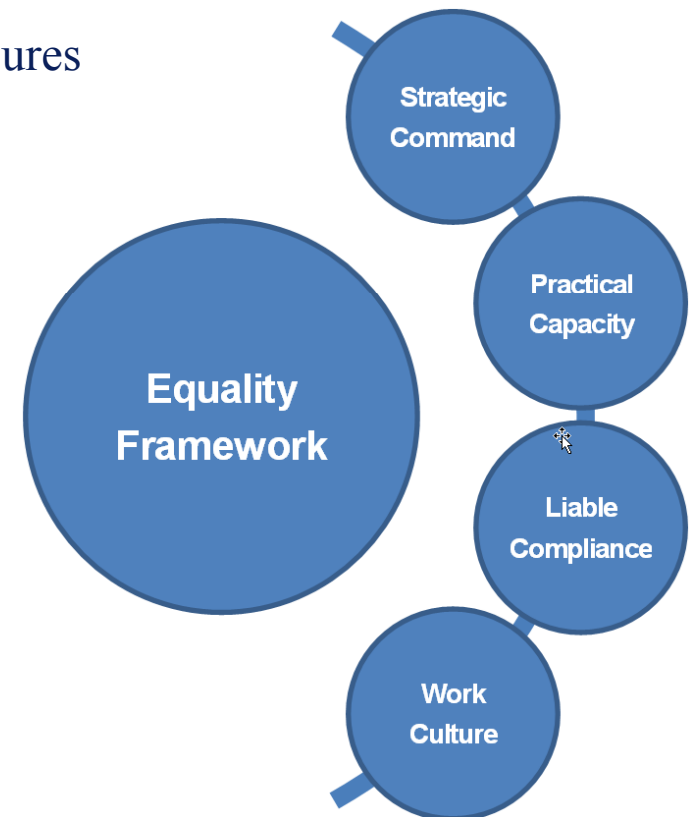
## Phase 2 : vérification de l'égalité sexuelle au SPO

- L'accent est mis sur les membres assermentés :
  - Il s'agit d'un point de pression du point de vue de l'égalité entre les sexes;
  - Il y a un lien direct avec la plainte concernant les droits de la personne.
- Le SPO doit désormais étudier la question de l'égalité entre les sexes tant pour les membres assermentés que les membres civils.
- 2 expertes approuvées par la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) ont été embauchées :
  - Mme Carina Fiedeldey-Van Dijk
  - Mme Ruth Montgomery



## Phase 2 : méthodologie de vérification de l'égalité entre les sexes

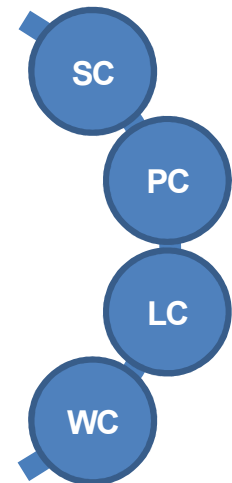
- Outil de base utilisé : Equality Framework<sup>©</sup> (cadre des mesures d'égalité entre les sexes).
- Ce cadre a été mis au point par ePsy Consultancy
- Il s'inspire des textes sur la vérification de l'égalité entre les sexes.
  - Il se fonde sur des notions fondamentales en la matière :
    - p. ex. intégration de la dimension de genre
- Les critères s'appliquent directement au SPO.
  - Ils se composent de quatre éléments;
  - 20 critères présentés sous forme d'énoncés;
    - Cinq énoncés par élément.





## Structure du Cadre des mesures d'égalité entre les sexes (Equality Framework<sup>©</sup>)

- Quatre éléments :
  - Commandement stratégique
    - Vision, leadership et engagement dans l'organisation.
  - Capacité pratique
    - Niveaux de compétence, procédures et systèmes opérationnels en place.
  - Probabilité de conformité
    - Responsabilisation et mesures justifiables pour concrétiser l'égalité entre les sexes.
  - Culture organisationnelle
    - Normes, convictions, habitudes, codes de comportement.



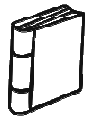
- Exemple de critère et d'énoncé :

*« Les hommes et les femmes du SPO se partagent la prise de décisions dans les réunions et lors des interventions. »*



## Phase 2 : conception de la vérification de l'égalité entre les sexes

- Volet des *données structurées* de la vérification :



Analyse des sources de données écrites :

2 054 pages de documents examinées par un groupe d'experts indépendants.



Examen des sources de données non écrites :

14 questionnaires remplis par un échantillon de membres du SPO.

- Volet des *données non structurées* de la vérification :



Examen des sources de données non structurées.

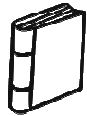
20 personnes ont fait part de leur expérience et de leurs observations lors d'une entrevue téléphonique.





## Phase 2 : notation des résultats

- Notation des *données structurées* de la vérification



Documents examinés par le groupe d'experts ;  
réponses des membres.



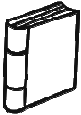

Feuilles de

- Chacun des 20 critères du Cadre des mesures d'égalité entre les sexes<sup>©</sup> a fait l'objet d'une notation.
- Une échelle de notation à trois niveaux a été utilisée pour faciliter l'adoption de mesures ciblées :
  - 0 (aucune démonstration)
  - 1-5 (démonstration évidente)
  - Combinaison des deux ci-dessus (0-5)

*Ce sont les notes combinées en pourcentage qui sont présentées ici*

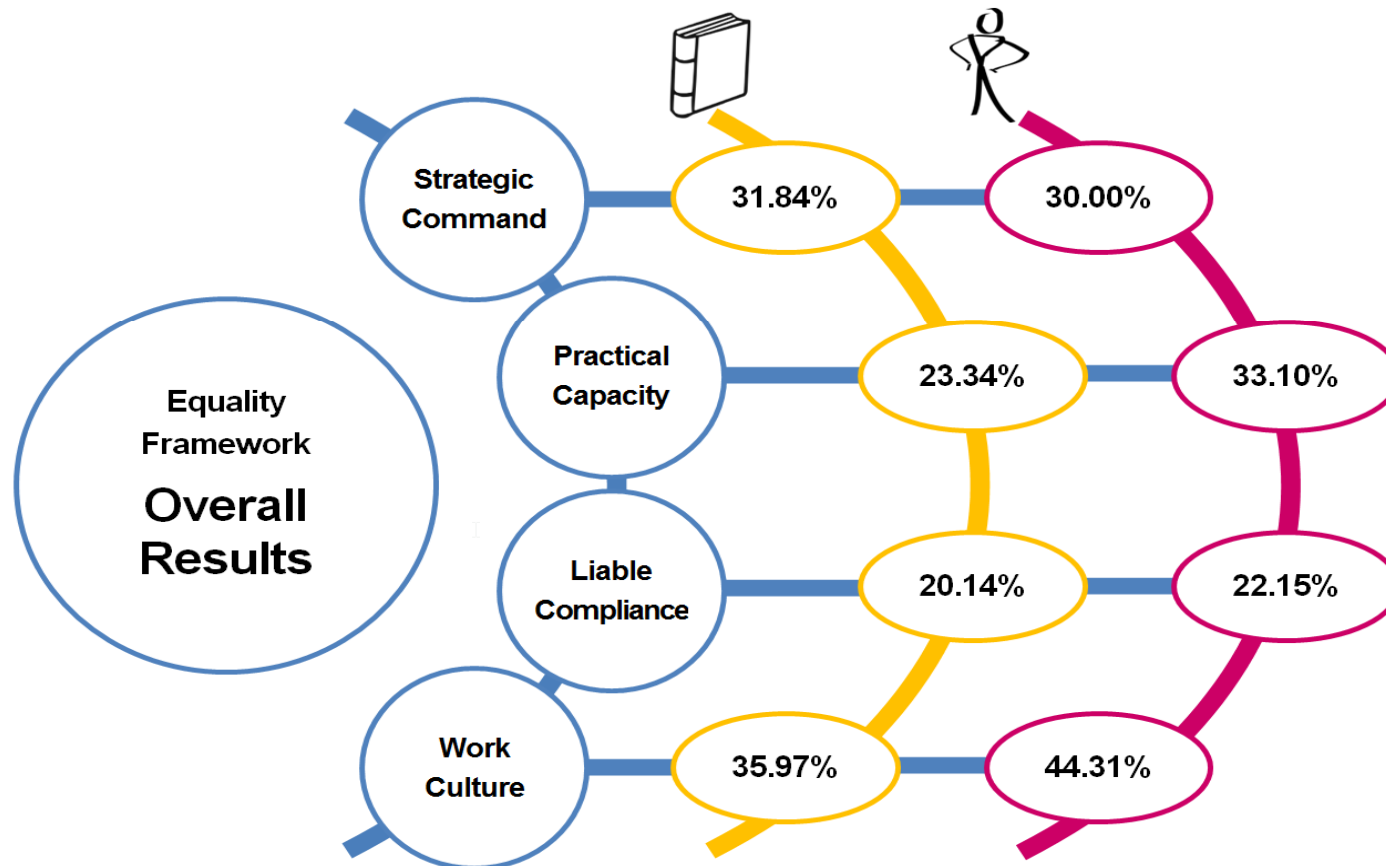


## Phase 2 : résultats d'ensemble de la vérification de l'égalité entre les sexes

- Selon le Cadre des mesures d'égalité entre les sexes<sup>©</sup>, une organisation se conforme au principe de l'égalité des sexes lorsqu'elle atteint une note de 61 % et plus.
- Les résultats d'ensemble du SPO sont inférieurs à cette norme :
  -  Sources de données écrites 28,15 %
  -  Sources de données non écrites 32,4 %



# Phase 2 : résultats de l'analyse des données structurées





## Résultat de la phase 2 : sources de données non écrites

### Thèmes qui se dégagent des entrevues :

- a. Compréhension de l'égalité entre les sexes
- b. Favoritisme/traitement préférentiel
- c. Effet sur le processus de promotion
- d. Aide aux femmes/accorder une longueur d'avance
- e. Prolongation du problème
- f. Nécessité d'établir des conséquences
- g. Garder l'égalité entre les sexes en perspective au SPOT





## Conclusions :

- Le SPO a répondu aux exigences des phases 1 et 2 décrites dans le procès-verbal de règlement.
- Le SPO commence les travaux prévus aux phases 3 et 4 du procès-verbal de règlement.
- Le SPO est déterminé à atteindre l'égalité entre les sexes.
- Il reste du travail à faire pour y parvenir.
- Le SPO donnera suite à cette vérification.



## Prochaines étapes :

- 23 nov. 2016 : affichage des documents de la Commission sur le site Web.
- **28 nov. 2016 : réunion de la Commission : présentation des documents techniques des phases 1 et 2 à titre de rapport de la CSPO.**
- 4 mai 2017 : fin de la phase 3.
- 4 novembre 2017 : fin de la mise en œuvre de la phase 4.